

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 mars 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DILLENSEGER (pouvoir Mme AVENA) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières - Année 2012

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 2 000 habitants doivent approuver le bilan annuel de leurs acquisitions et cessions immobilières, qui sera ensuite annexé au compte administratif.

Ces dispositions concernent aussi les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre d'une convention avec la Ville.

Le bilan annexé au rapport décrit de façon exhaustive les opérations immobilières ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal ou de l'exercice du droit de préemption au cours de l'année 2012, de

même que celles réalisées par la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), par la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) et par l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon, dans le cadre d'une convention avec la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à l'approuver.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2012 par la Ville, la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) et l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon, agissant dans le cadre d'une convention, joint au rapport ;

2- dire que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2012.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ